Syndicat de l'enseignement des Seigneuries

Volume 26 no. 2
Novembre 2016

# L'INFORMATEUR

## Échelle de traitement du personnel enseignant 2016-2017 jusqu'au141e jour de 2016-2017.

| Échelon [1] | TAUX |
|---|---|
| | Juillet 2016 |
| 1 | 39 880 $ |
| 2 | 41 575 $ |
| 3 | 43 344 $ |
| 4 | 45 185 $ |
| 5 | 47 107 $ |
| 6 | 49 109 $ |
| 7 | 51 196 $ |
| 8 | 53 374 $ |
| 9 | 55 642 $ |
| 10 | 58 008 $ |
| 11 | 60 475 $ |
| 12 | 63 046 $ |
| 13 | 65 724 $ |
| 14 | 68 519 $ |
| 15 | 71 431 $ |
| 16 | 74 466 $ |
| 17 | 77 633 $ |

[1] L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de :

- *2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans*
- *4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans*
- *6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans*
- *8 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans et plus avec doctorat de 3e cycle*

---

**Échelle de traitement de l'enseignante ou de l'enseignant <u>à la leçon</u> rémunéré sur la base des taux horaires fixés ci-après**

| Avril 2015 | | 16 ans et moins | 17 ans | 18 ans | 19 ans ou plus |
|---|---|---|---|---|---|
| | Période de 45 à 60 min. | 52,05 $ | 57,74$ | 62,57 $ | 68,22 $ |
| | Période de 75 minutes | 86,75 $ | 96,32 $ | 104,28 $ | 113,70 $ |
| | | | | | |

**Échelle de traitement pour la <u>suppléante et le suppléant occasionnel</u> au secondaire**

| Durée de remplacement dans une journée Avril 2015 | 75 minutes 1 période | 90 minutes 1 période | 150 minutes 2 périodes | 225 minutes 3 périodes | 300 minutes 4 périodes |
|---|---|---|---|---|---|
| | 59,80 $ | 71,77 $ | 99,67 $ | 199,33 $ | 199,33 $ |

*La suppléante ou le suppléant occasionnel reçoit un minimum de 38,89 $ lorsqu'elle ou il se rend à l'école pour effectuer de la suppléance à la demande de la commission ou de l'autorité compétente.*

**Échelle de traitement de l'enseignante ou de l'enseignant <u>à taux horaire</u> à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Avril 2015 → | 52,05 $ (1) | | |

**Note (1)** Le taux horaire de 52,05$ pour la F.P. et l'ÉDA est calculé pour des périodes de 50 à 60 minutes, pour des périodes supérieures à 60 minutes il faut appliquer le calcul suivant : le nombre de minutes divisé par 50 minutes multiplié par le taux horaire. Ex. pour des périodes de 90 minutes = [ 90/45 X 52,05]

**Stéphane A. Aucoin**
**Conseiller aux relations de travail**

Syndicat de l'Enseignement des Seigneuries
5208, avenue Saint-Charles, bur. 110, Vaudreuil-Dorion (QC) J7V 7N2

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA HAUTE-YAMASKA

**Communiqué**
**Pour diffusion immédiate**

*Consultations régionales en éducation*
**Des profs de la Montérégie au front pour leurs élèves!**

**Salaberry-de-Valleyfield, le 14 novembre 2016** – Des enseignantes et enseignants du Syndicat de l'enseignement des Seigneuries (SES), du Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY) et d'autres syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), ont manifesté aujourd'hui, devant l'Hôtel Plaza à Valleyfield où se tenaient les audiences des consultations régionales sur la réussite éducative. Les profs ont tenu à rappeler au ministre Sébastien Proulx que ce sont eux les experts en classe et qu'ils exercent tous les jours leur métier pour la réussite de leurs élèves.

Ils ont dénoncé plusieurs situations, en commençant par l'intégration massive d'élèves en difficulté dans les classes ordinaires, maintes fois été décriée par les syndicats d'enseignantes et enseignants. « Avec une vingtaine ou une trentaine d'élèves en classe, il est impossible pour un prof d'utiliser une approche pédagogique différente pour chacun. De plus, l'intégration des élèves en difficulté ne doit pas se faire au détriment des autres élèves ni des élèves en difficulté. Elle ne peut pas se faire non plus sans services de personnels professionnels ou de soutien. Qu'on se le dise : les classes spéciales répondent adéquatement aux besoins de certains élèves! », affirme Éric Bédard, président du SEHY.

En plus des compressions budgétaires en éducation qui dépassent le milliard, il est aussi évident que les ressources nécessaires à l'intégration des élèves en difficulté ne sont pas au rendez-vous. « Un réinvestissement massif s'avère essentiel, tout comme un changement majeur dans la façon dont on intègre les élèves si l'on veut leur permettre de se qualifier, et offrir aux enseignantes et enseignants la possibilité de pratiquer leur métier, soit enseigner. », ajoute M. Bédard.

Par ailleurs, les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle sont souvent négligés, selon Benoît Giguère, président du SES. « Il est temps de faire de la formation professionnelle un véritable tremplin pour nos jeunes, en misant sur des diplômes d'études professionnelles, un diplôme vraiment qualifiant, et non plus sur des attestations d'études secondaires. La commission scolaire des Trois-Lacs est la seule où l'on forme des grutiers. Qu'adviendrait-il de tous ces beaux projets d'infrastructures sans ces profs? », souligne-t-il. « Il ne faut pas passer sous le silence le travail des profs de l'éducation des adultes qui repêchent les oubliées et oubliés du système. Celles et ceux qui tentent de finir leur cours du secondaire pour améliorer leur avenir. Mettons fin à l'indécente précarité et au sous-financement de ces deux secteurs. Offrons-leur une stabilité qui permettra la réussite éducative pour toutes et tous », réclame M. Giguère.

Enfin, « il importe de corriger l'échec du renouveau pédagogique », précise M. Bédard. « Il faut réintroduire les connaissances au sein du programme de formation de l'école québécoise et au cœur de la politique d'évaluation », croit-il. Quant à M. Giguère, il se plaît à rêver que ses enfants « apprendront des connaissances sur la base d'un socle commun, à chacune de leurs années de scolarisation et que peu importe l'école qu'ils fréquenteront, ils y trouveront leur compte. Il ne faudra plus deux ans pour constater une difficulté majeure et offrir des services, voire faire redoubler un élève si nécessaire », conclut-il.

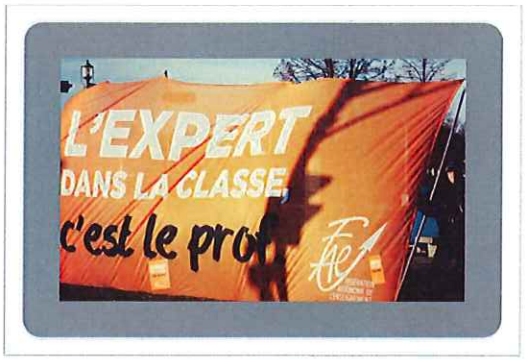

CNESST

**Procédures à suivre lors d'un accident de travail**

- Remettre un avis d'accident à l'employeur, et ce, avant de quitter l'établissement ou dès que possible, remplir, à cet effet, le registre des accidents de travail qui se trouve au bureau de la direction.
- Consulter un médecin.
- Si l'accident de travail résulte d'un acte violent dont l'enseignant est victime, faire une plainte formelle aux autorités policières.
- Si l'accident rend incapable d'exercer son emploi au-delà de la journée, remettre à l'employeur l'attestation médicale. Toutefois, remettre tous les documents exigés par l'employeur.
- Se soumettre à l'examen médical requis par l'employeur ou la CNESST.
- Produire la réclamation du travailleur de la CNESST (dans les six mois de la lésion).
- Remettre à son employeur une copie du formulaire « Réclamation du travailleur » dûment complétée et signée.
- Informer l'employeur de la date de consolidation de sa lésion - le fait que vous gardiez ou non une limitation fonctionnelle.
- Aviser votre syndicat, dans tous les cas.

Visite à l'atelier-école en août dernier

*Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a pas d'autres fins que celle d'alléger le texte.*

450 455-9492
Ligne sans frais :
1 855 455-9492
Télécopieur : 450 732-1810
Site web : le ses.org

## Rassemblement des personnes déléguées

Profs fiers et experts

Le 21 novembre dernier avait lieu le 9e rassemblement des personnes déléguées de la FAE sous le thème « Profs fiers et experts » au centre-ville de Montréal.

Cette journée de conférence visait à faire le point sur la profession enseignante. Elle a permis aux personnes déléguées syndicales d'échanger sur les enjeux pédagogiques, sociaux et politiques soulevés par la consultation gouvernementale en lien avec la réussite éducative.

Une manifestation a précédé le rassemblement afin de rappeler au premier ministre que l'expert dans la classe, c'est le prof!

Pendant le rassemblement, les conférenciers ont fait un retour sur les effets dévastateurs de la réforme et du courant de gestion axée sur les résultats. Cette approche de gestion (GAR) a dénaturé le regard que nous portons sur la réussite des élèves. En effet, il est toujours plus question de statistiques et de taux de réussite que du contexte et des enjeux à traiter afin de soutenir réellement les enseignants, lesquels souhaitent aider leurs élèves et les voir réussir.

Cette approche de la GAR affecte la qualité de vie au travail des enseignants en leur mettant une pression à propos d'éléments sur lesquels ils n'ont pas nécessairement de contrôle ou de ressources.

Soyons fiers d'être des experts en classe et organisons-nous pour être des acteurs incontournables lorsqu'il est question d'éducation. Nous partageons notre quotidien avec les élèves pour les aider à réussir; nous n'avons pas à être gênés d'affirmer notre message et de diffuser nos revendications, car nous avons notre mot à dire au sujet de l'éducation.

Délégation du SES au rassemblement des personnes déléguées

Textes : Benoît Giguère et Stéphane A. Aucoin
Mise en page : Diane Laplante
Correction : Marc-André Pilon